

Envoyé en préfecture le 30/01/2024
Reçu en préfecture le 30/01/2024
Publié le 30/01/2024
ID : 032-213201551-20240124-DELIB202403-DE

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ
Département : GERS**

**COMMUNE DE LE HOUGA
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2024-03
Séance du 24 Janvier 2024**

Nombre de membres :
En exercice : 15
Présents : 11
Procurations : 4

Excusés :
Date convocation :
16/01/2024

Date affichage convocation :
22/11/2023

Le vingt-quatre Janvier 2024, à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Patricia FEUILLET GALABERT, Maire

Présents : FEUILLET GALABERT Patricia, GAÜZERE Hervé, MANCIET Aline, MATHIEU Jean Marie, MESTRES Michèle, BIGOT Jean Jacques, DESJARDINS Lionel, GASPAROTTO Éric, MÉNACQ Bernard, SAINT LANNES Claude, TREMBLEY ARMENGOL Corinne

Procurations : Madame BARBE Guilaine à Madame FEUILLET GALABERT Patricia, Madame DARZACQ DOAT Anne à Monsieur GAUZERE Hervé, Madame DARZACQ Sandrine à Madame MANCIET Aline, Monsieur LACAMPAGNE André à Monsieur GASPAROTTO Éric,

Conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur DESJARDINS Lionel a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Avenant travaux espace culturel

Madame le Maire rappelle la délibération 2023-69 relative à des avenants des travaux d'aménagement de l'espace culturel.

Elle indique qu'une erreur dans le montant de l'avenant du lot 2 Démolition s'est glissée : Moins-Value de - 31 120,29 H.T. soit - 37 344,34 € T.T.C voté par délibération 2023-69 alors qu'il était de : Moins-Value de - 30 887,47 H.T. soit - 37 064,96 € T.T.C.

Il convient donc de modifier le montant de cet avenant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de conclure l'avenant suivant :

Lot n°2 Démolition Gros Oeuvre :

Avenant n° 2 objet de la présente délibération :

Moins-Value de - 30 887,47 H.T. soit - 37 064,96 € T.T.C

Attributaire : SAINT LEZER CONSTRUCTION- 40 500 SAINT SEVER

Marché initial du marché avec avenant n°1: 171 507,86 € HT

Nouveau montant du marché avec avenant numéro 2 : 140 620,39 € H.T. soit 168 744,46 € T.T.C



Certifié conforme
Après en avoir délibéré, les jours, mois et an susdits
Patricia FEUILLET GALABERT